

19 SEP 2024

Nouakchott, le 19 SEP 2024 في انواكشوط،

Numéro: : الرقم  
ARMP/Pr: 19 37-2024 س ت ص ع

الرئيسة La Présidente

### AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 19 septembre 2024, sur les recours introduits par CMDA contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, du marché d'acquisition de trois (03) véhicules 4x4 stations wagon (lot1) et de deux (02) véhicules légers (lot2), objet du Dossier de Consultation N°01/CPMP/MHA/PAEPK/2024 :

- Dit non fondés les recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du Dossier de Consultation, aux analyses et conclusions développées dans la décision y afférente ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : [www.armac.mr](http://www.armac.mr).

Khadija BOUKA

